

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 MARS 2025**

**DELIBERATION N°25-23**

---

**Avenant n°1 à la Convention opérationnelle  
entre la Commune de La-Voulte-sur-Rhône, la Communauté  
d'Agglomération Privas Centre Ardèche et l'EPORA,  
site Fombarlet Bachasson (07B027)**

---

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes ;

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) ;
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2021-2025 approuvé par la délibération n°21/029 du Conseil d'Administration en date du 5 mars 2021 ;
- VU la Délibération n°23-093 du Conseil d'Administration du 28 juin 2023 relative aux délégations accordées au Bureau et au Directeur Général ;
- VU la Délibération n°23-092 du Conseil d'Administration en date du 28 juin 2023 relative aux nouveaux modèles types de Conventions de Veille et de Stratégie Foncière, des Conventions Opérationnelles et des Conventions d'Etudes à la suite de l'approbation du PPI 2021-2025 et des modalités de présentation et d'approbation desdites conventions ;
- VU la Délibération n°21-030 du Conseil d'Administration du 5 mars 2021 portant modalités de gestion du fonds de minoration et des participations aux études ;
- VU la Convention opérationnelle entre la Commune La-Voulte-sur-Rhône, la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et l'EPORA, relative au Site Fombarlet Bachasson, approuvée par délibération N°22/167 du Conseil d'Administration du 25 novembre 2022, signée le 13 mars 2023 ;
- VU l'avenant N°1 présenté lors du Conseil d'Administration du 29 Novembre 2024 faisant l'objet de la délibération 24/122 du 9 décembre 2024 prévoyant d'étendre le périmètre de la Convention Opérationnelle 07B027 à la parcelle AI54 et la décision ultérieure d'ajouter la parcelle AI56 au périmètre.
- VU la présentation de la Directrice Générale.

Sur proposition du Président,

- ✓ Prend acte du nouveau montant prévisionnel de l'opération évalué à 1 207 500 € H.T., du déficit associé évalué à 736 500 € H.T. et du montant de la participation financière de l'EPORA plafonnée à 340 000 € H.T., en raison de l'intégration de deux nouvelles parcelles maintenant disponibles à la vente.
- ✓ Prend acte de la nécessaire modification du périmètre en ajoutant les parcelles AI54 et AI56.
- ✓ Approuve le principe d'un avenant N°1 à la Convention opérationnelle à conclure entre la Commune de La-Voulte-sur-Rhône, la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et l'EPORA, relatif au site Fombarlet Bachasson, modifiant :
  - *Le périmètre de la convention*
  - *Le plafond de participation de l'EPORA pour le porter à 340 000 € H.T.*
- ✓ Cette nouvelle délibération annule et remplace la délibération 24/122 du 9 décembre 2024.
- ✓ Mandate la Directrice Générale à l'effet de :
  - Finaliser sur les bases retenues le texte de l'avenant,
  - Signer cet avenant et mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

La Directrice Générale

DocuSigned by:  
**Florence HILAIRE**  
EBC60336457847D...  
Florence HILAIRE

Le Président du Conseil d'Administration

Signé par :  
**VERCHERE Patrice**  
BDF109246CCC445...  
Patrice VERCHERE

Pour la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes  
et du département du Rhône,  
par délégation,  
la Secrétaire Générale Adjointe pour les affaires régionales

Christine  
GUINARD, par  
délégation de  
Michèle  
LUGRAND

Signé par :  
**Christine GUINARD**  
BA3A3AEA83F04CB...  
Michèle LUGRAND

21/3/2025